

# Santé au travail : passez à l'action !



## CABINET DENTAIRE



# LA SANTÉ DE VOTRE ENTREPRISE PASSE PAR LA SANTÉ DE VOS SALARIÉS

Plannings surchargés, gestion des urgences, charge administrative, exigence des patients : les chirurgiens-dentistes sont confrontés à de nombreux défis.

**Ces défis ne doivent pas faire oublier la santé et la sécurité de vos salariés : les accidents du travail et les maladies professionnelles sont encore trop nombreux dans les cabinets dentaires.**

Pour chaque accident, pour chaque maladie professionnelle, ce sont le fonctionnement et la rentabilité de votre cabinet qui sont touchés.

## DANS VOTRE PROFESSION :

PLUS DE

**50 000**

JOURNÉES PERDUES PAR AN

**49 %**

DES ACCIDENTS  
LIÉS AUX CHUTES

**26 %**

DES ACCIDENTS  
LIÉS AUX  
MANUTENTIONS  
MANUELLES

EN MOYENNE :

**86**

JOURS D'ARRÊT PAR ACCIDENT  
DU TRAVAIL

**200**

JOURS D'ARRÊT  
PAR MALADIE  
PROFESSIONNELLE



Source : Cnam

# LES PRINCIPAUX RISQUES



**DOULEURS AU DOS  
ET AUX ARTICULATIONS**



**CONTAGIONS, INFECTIONS**

## PASSEZ À L'ACTION

### ↓ Aménagez les postes de travail

- Choisissez des mobiliers de soins ergonomiques, réglables et si possible mécanisés (fauteuils réglables en hauteur et en inclinaison pour les soins, tabouret dentaire, etc.).
- Positionnez les équipements de façon à éviter les postures contraignantes.
- Utilisez des chariots de soins, tables, etc., afin que les instruments soient facilement accessibles.
- Formez les salariés au réglage des mobiliers.

### ↓ Limitez la transmission des agents infectieux

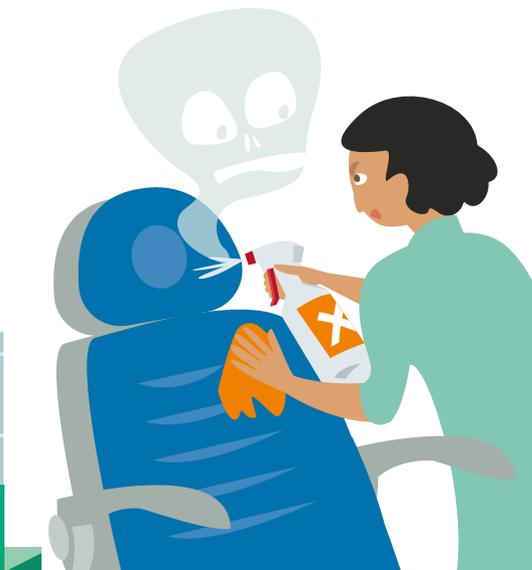
- Privilégiez des techniques diminuant la quantité d'aérosols et la charge microbienne (bain de bouche antiseptique, pose d'une digue, choix des instruments rotatifs, etc.).
- Organisez la zone de soins afin de séparer le matériel sale du matériel stérile.
- Définissez et faites connaître la conduite à tenir en cas d'accident exposant au sang (AES).
- Fournissez et faites porter les équipements de protection individuelle adaptés (masque, gants, lunettes...).



## CHUTES

### ↓ Prévenez les risques de chute

- Veillez au bon état et au bon entretien des sols.
- Supprimez, réduisez ou signalez tout obstacle dans les aires de circulation (matériels, fils électriques, etc.).
- Organisez le travail de façon à limiter les déplacements inutiles.
- Sécurisez les escaliers (main courante et bandes antidérapantes en nez de marche).



## ALLERGIES, INTOXICATIONS, CANCERS

### ↓ Limitez les risques d'exposition aux produits chimiques

- Remplacez les produits les plus dangereux par des produits qui le sont moins.
- Respectez les règles d'utilisation préconisées par le fabricant.
- Formez les salariés aux principes de nettoyage et de désinfection afin d'effectuer ces opérations en toute sécurité.
- Mettez à disposition les équipements de protection individuelle adaptés : gants à manchettes, masque.

# DE BONNES RAISONS POUR AGIR

**En améliorant la sécurité et les conditions de travail, vous :**

- préservez votre santé et celle de vos salariés ;
- réduisez l'absentéisme et ses conséquences ;

- rendez le métier plus attractif ;
- améliorez la qualité du travail et de vos services.

De plus, vous vous mettez en conformité avec les exigences réglementaires.



**NON**

- Les accidents et les maladies professionnelles ne sont pas une fatalité.
- Les actions de prévention ne sont pas forcément coûteuses.



**OUI**

- En améliorant les conditions de travail, vous gagnez en efficacité.
- Il existe des solutions de terrain et des bonnes pratiques à partager pour progresser.

# DES SOLUTIONS POUR AGIR

## → Un outil en ligne adapté à votre métier pour :

- évaluer les risques professionnels ;
- réaliser et mettre à jour votre **document unique** ;
- mener des actions de prévention dans votre entreprise.



## → Une sélection de publications

(fiches pratiques, brochures, dépliants, etc.).

 [www.inrs.fr/cabinet-dentaire](http://www.inrs.fr/cabinet-dentaire)



## → Un accompagnement et des aides financières pour la mise en œuvre d'actions de prévention.

 [www.ameli.fr/entreprise](http://www.ameli.fr/entreprise)



En partenariat avec :



**Institut national de recherche  
et de sécurité pour la prévention  
des accidents du travail  
et des maladies professionnelles**  
[www.inrs.fr](http://www.inrs.fr)



**Assurance Maladie -  
Risques professionnels**  
[www.ameli.fr/entreprise](http://www.ameli.fr/entreprise)

Édition **INRS ED 6530** • 1<sup>re</sup> édition • Février 2024 • 3000 ex. • ISBN 978-2-7389-2875-7 • Conception graphique : Clémentine Rocolle / [les.réCreatives](http://les.réCreatives) • Illustrations : Émilienne/lilapik.com • Imprimé par Monsoise